

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 26 juin 2015**  
**(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène  
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe  
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine  
M. LAMAISSON Serge à Mme KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h  
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

**EXCUSE :**

M. COLOMBIER Jacques  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Réseau Tbc - Clôture du contrat de délégation de service public  
Décompte définitif - Approbation - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, Bordeaux Métropole a confié l'exploitation du réseau de transports en commun, y compris le service de transport spécialisé destiné aux personnes à mobilité réduite, à la société Keolis Bordeaux dans le cadre d'une convention de délégation de service public. Cette délégation a pris fin le 31 décembre 2014.

Cette mission comprenait l'exploitation du réseau tbc, constitué :

- des lignes de tramway,
- des lignes d'autobus,
- du service de transport des personnes à mobilité réduite,
- des services de transport à la demande,
- de la gestion des parcs relais,
- de l'exploitation d'un service de prêt de vélos Vcub,
- de l'exploitation d'un service de navettes fluviales Batcub.

Depuis sa signature, le contrat de délégation de service public, notifié le 1er mai 2009 au délégataire, a été recalé au travers de sept avenants :

- Avenant n°1 signé le 14 avril 2010, suite à une délibération du Conseil de Communauté n°2010/0083 du 19 février 2010.
- Avenant n°2 signé le 7 janvier 2011, suite à une délibération du Conseil de Communauté n°2010/0832 du 26 novembre 2010.
- Avenant n°3 signé le 8 novembre 2011, suite à une délibération du Conseil de Communauté n°2011/0734 du 14 octobre 2011.
- Avenant n°4 signé le 03 août 2012, suite à une délibération du Conseil de Communauté n°2012/0400 du 22 juin 2012.
- Avenant n°5 signé le 1<sup>er</sup> août 2013, suite à une délibération du Conseil de Communauté n°2013/0423 du 28 juin 2013.

- Avenant n°6 signé le 13 novembre 2013, suite à une délibération du Conseil de Communauté n°2013/0664 du 27 septembre 2013.
- Avenant n°7 signé le 26 décembre 2014, suite à une délibération du Conseil de Communauté n°2014/0757 du 19 décembre 2014.

Par délibération, en date du 12 juillet 2013, le Conseil de Communauté a décidé de prolonger unilatéralement la délégation de service public de transports urbains, pour une durée de huit mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Les conséquences de la fin de contrat sont spécifiées à l'article 24, ce dernier précise entre autres qu'il sera procédé à l'établissement du décompte définitif prenant en compte :

- l'éventuel rachat des stocks,
- la reprise des biens telle que fixée par les articles 9.6 à 9.9,
- la comparaison d'une part entre le plan prévisionnel de maintenance et les opérations réalisées et d'autre part entre le programme prévisionnel relatif aux études et enquêtes et celles menées par le délégataire.

Dans le semestre qui suit l'achèvement de la convention, il est procédé au règlement définitif des sommes dues au titre de la reddition des comptes et à l'établissement du quitus de gestion clôturent la convention.

## **I - Le rachat des stocks**

Conformément à l'article 9.12 - Approvisionnements et stocks, les stocks existants ont été remis gratuitement au délégataire, au 30 avril 2009, à titre de prêt de consommation (articles 1892 et suivants du Code Civil).

A l'expiration du contrat, l'ensemble des stocks nécessaires à l'exploitation est remis par le délégataire à Bordeaux Métropole.

Au 31 décembre 2014, le montant total de rachat des stocks, par Bordeaux Métropole, se décline de la manière suivante :

**I.1 - Les « Stocks MAINTA\* » ou articles qui se consomment au premier usage (matériels, fournitures ...), leur valeur est estimée à 4 954 410,83 €.**

**I.2 - Les Organes relais** ou articles pouvant être réparés et susceptibles de faire l'objet de sorties et de réintégrations, leur valeur est estimée à 279 196,69 €.

**I.3 - Les stocks « réservoirs » des véhicules (hors MAINTA)** valorisés au prix moyen pondéré (PMP) au 31/12/2014, méthode d'appréciation de la valeur des stocks appliquée par Keolis Bordeaux au cours de la convention.

Stocks	Quantités (litres)	PMP	Valeur €
Gazole	43 720	0,93078	40 694
GNV	771 658	0,03350	25 851
<b>Total</b>			<b>66 545</b>

#### **I.4 - Les stocks « cuves » gazole** valorisés également au prix moyen pondéré (PMP) au 31/12/2014.

Stocks	Quantités (litres)	PMP	Valeur €
Jaugeage au 01/01/15	123 631	0,93078	115 073,26
Achats stocks Mainta	130 600	0,93078	121 559,87
<b>Ecart</b>			<b>- 6 486,61</b>

Cet écart correspond à une variation des stocks au 31 décembre 2014.

**I.5 - Le stock « billetterie » (hors MAINTA\*)**, calculé selon la même méthodologie de décompte réalisée en 2009, à savoir la valorisation du nombre de titres présents dans les distributeurs de titres ainsi que des rouleaux de titres détenus par la société Brink's, soit un montant de 24 584,44 €.

\* **MAINTA** logiciel de GMAO (**Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur**) coordonne et informe tous les services de Tbc concernés par la maintenance (gestion des achats, état des stocks, suivi comptabilité ...) afin de les aider dans leurs activités.

#### **Récapitulatif des stocks et mesure des écarts en début et fin de contrat**

	Valeur de sortie au 31/12/2014
Stock MAINTA ou articles de 1 <sup>er</sup> usage	4 954 410,83
Stock Organes relais en attente de retour de réparation	279 196,69
Stock « réservoirs » des véhicules	66 544,24
Stock « cuves » gazole	- 6 486,61
Stock « billetterie »	24 584,44
Régularisation entre stock MAINTA et comptabilité	0,77
Provision pour dépréciation	- 27 799,99
<b>A. Total valeur des stocks</b>	<b>5 290 450,37</b>
<b>B. Total valeur des dotations de Bordeaux Métropole (*)</b>	<b>4 096 872,06</b>
<b>Solde en faveur de Keolis Bordeaux (A - B)</b>	<b>1 193 578,32</b>

(\*) Bordeaux Métropole fournit au délégataire des stocks de pièces nécessaires à l'entretien des matériels ou infrastructures qui sont liés à des marchés (Phase III du tramway, SAEIV, SAE ...).

#### **II - Les biens de retour et leur Valeur Nette Comptable**

Selon les dispositions de l'article 9.8 relatif aux biens de retour, les biens acquis par le délégataire, au titre de l'article 9-2, sont définis comme des biens de retour à Bordeaux Métropole selon les modalités suivantes :

- **biens non amortissables ou amortis** : ces biens sont remis à Bordeaux Métropole à titre gratuit,

- **biens amortissables non totalement amortis** : dont l'acquisition est prévue au programme pluriannuel du Délégué ou ayant reçu ultérieurement l'accord préalable de Bordeaux Métropole, ces biens font retour à Bordeaux Métropole contre paiement de la valeur non amortie ou Valeur Nette Comptable sur la durée de la convention.

## II.1 - Les investissements du Délégué

D'une part, et conformément à l'article 9.4, le délégué s'est engagé, sur la durée de la convention, à réaliser des investissements.

D'autre part, le délégué a été autorisé par Bordeaux Métropole, pendant la durée de la convention, à réaliser des investissements pour des biens nouveaux, non prévus au plan d'investissement, biens jugés utiles à l'exploitation du réseau.

Les montants des investissements prévisionnels, indiqués ci-dessous, ont été recalés par les différents avenants avec :

- la prise en compte du début d'exploitation du réseau au 1<sup>er</sup> mai 2009,
- la prolongation du contrat sur 8 mois soit jusqu'au 31 décembre 2014,
- des investissements complémentaires demandés par Bordeaux Métropole sur la durée du contrat.

Les investissements sont contractualisés sur la base d'un plan prévisionnel d'investissement dont les montants sont valorisés en euros 2008, il y a lieu de les réactualiser en euros courants pour les comparer aux investissements réalisés.

Les investissements prévisionnels du délégué figurent en annexe 2A du contrat, annexe recalée au travers des sept avenants.

Montants	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Prévisionnels (euros 2008)	1 291 065	11 161 579	1 059 346	856 838	4 593 334	5 243 842	24 206 004
A. Prévisionnels (euros courants)	1 291 417	11 407 557	1 115 757	924 264	5 031 255	5 789 692	25 559 942
Réalisés (A)	3 035 446	9 108 945	1 800 604	2 724 768	3 408 411	6 023 792	26 101 965
Sorties de biens (B)	0	- 55 268	- 83 257	- 470 427	- 704 509	- 513 518	- 1 826 979
Inventaire (A) - (B)	3 035 446	9 053 677	1 717 347	2 254 341	2 703 902	5 510 274	24 274 986
Ecart €	1 744 029	-2 298 612	684 847	1 800 504	-1 622 844	234 100	542 023
%	+135 %	-20 %	+61 %	+195 %	-32 %	+4 %	+2 %

En conclusion, il apparaît que le montant global des investissements réalisés sur la période 2009/2014 est conforme aux prévisions contractuelles, avec un écart cumulé de +542 023 € sur un total de 26 101 965€ d'investissements réalisés.

Il est à noté des sorties de biens au cours du contrat (mise au rebut, ou cession) pour un montant de 1 826 979 €.

## II.2 - Les dotations aux amortissements

Les biens acquis, au cours du contrat par le délégataire, sont inscrits à son actif, en immobilisations.

Keolis Bordeaux a constaté chaque année un amortissement de ces biens.

Au 31 décembre 2014, il résulte de ces amortissements une valeur nette comptable des biens que Keolis souhaite voir compensée par Bordeaux Métropole.

Les durées d'amortissements des investissements prévisionnels sont définies par l'annexe 2B.

Les prévisions d'amortissements de ces biens déclinées à l'annexe 7 de la convention, et valorisées en euros 2008, ont fait l'objet chaque année d'un paiement par Bordeaux Métropole à Keolis Bordeaux dans le cadre de la contribution forfaitaire d'exploitation.

Il y a donc lieu de les actualiser en euros courants afin de les comparer aux dotations réelles constatées dans les comptes sociaux du délégataire.

Dotations	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Prévisionnelles (€ 2008)	177 790	1 865 162	2 013 764	2 145 175	2 086 813	2 466 597	<b>10 755 301</b>
Prév. actualisées (€ courants)	178 693	1 906 606	2 121 158	2 312 971	2 284 893	2 723 567	<b>11 527 888</b>
 <b>Réelles</b> (€ courants)	 <b>115 870</b>	 <b>1 420 386</b>	 <b>1 846 759</b>	 <b>2 035 198</b>	 <b>2 040 106</b>	 <b>2 605 885</b>	 <b>10 064 204</b>
 <b>Ecarts</b> (€ courants)	 <b>62 823</b>	 <b>486 220</b>	 <b>274 399</b>	 <b>277 773</b>	 <b>244 787</b>	 <b>117 682</b>	 <b>1 463 684</b>

Le tableau ci-dessus met en exergue les écarts entre les dotations aux amortissements prévisionnelles actualisées, réglées par Bordeaux Métropole, et les dotations aux amortissements réelles constatées dans les comptes de Keolis Bordeaux.

**Ces écarts induisent une Valeur Nette Comptable des biens en fin de contrat supérieure aux dotations versées à Keolis Bordeaux au travers du contrat et de ses avenants, d'où une régularisation en faveur de Bordeaux Métropole d'un montant de 1 463 684 €.**

## II.3 - La Valeur Nette Comptable des biens (VNC)

Les valeurs nettes comptables des biens de retour s'établissent ainsi :

N° compte	Nomenclature	VNC
2051	<b>Informatique</b> (logiciels, Internet, Interfaces)	1 170 506,74
2135	<b>Aménagements intérieurs et extérieurs</b> (Quinconces, dépôts, alimentation réseaux)	311 076,86
2138	<b>Aménagements divers</b> (système d'arrosage plateforme tramway)	279 179,92
2138	<b>Stations Vcub</b> (branchements ERDF et VRD) <b>Distributeurs de Titres</b>	1 749 623,43
2151	<b>Travaux sur dépôts</b> (mise en conformité d'équipements) - Passerelle pour Batcub	184 321,82
2154	<b>Equipements « lourds » pour ateliers</b>	702 274,24
2155	<b>Outilage ateliers Tbc et Mobibus</b>	124 958,23
2156	<b>Renouvellement Véhicules Mobibus</b>	652 781,02
2182	<b>Véhicules de service et utilitaires</b> (Tbc et Vcub)	394 522,80
2156	<b>Vélos Vcub</b>	782 282,23
2156	<b>Habilage pour Lianes +</b> <b>Décor abris - Equipements embarqués Mobibus</b>	118 765,32
2156	<b>Bateaux Service Batcub</b>	1 933 718,69
2135	<b>Aménagements intérieurs</b> (bureaux administration, dépôts, réfectoire)	545 326,65
2183	<b>Equipements vidéo, sons, écrans</b>	6 046,03
2183	<b>Informatique</b> (PC, imprimantes, serveurs, écrans, disques durs ...)	350 789,54
2184	<b>Mobiliers</b> (UPA, administration, dépôts ...)	159 619,57
2184	<b>Stations Vcub</b> (bornes, bornettes, terminaux de paiement) - <b>Poteaux d'arrêts - Habilage Lianes 1+</b>	4 330 194,18
2184	<b>Mobiliers</b> (médecine, cuisine, ...)	4 956,30
2313	<b>VRD - Travaux stations Vcub en cours</b>	214 060,00
2318	<b>Equipements Hastus et mobiliers Vcub en cours</b>	475 957,55
232	<b>Développement logiciel Hastus</b>	1 240 467,09
<b>Total net à reprendre au 31/12/2014</b>		<b>15 731 428,21</b>
<b>Refacturation licences Business Object à INEO</b>		<b>-19 805,87</b>
<b>Total de la Valeur Nette Comptable au 31/12/2014</b>		<b>15 711 622,35</b>

Le total de la valeur nette comptable des investissements réalisés non amortis s'élève au total à 15 711 622,35 €.

#### II.4 - Récapitulatif du décompte définitif

Décompte définitif	Solde dû à Keolis Bordeaux	Produits exceptionnels en faveur de Bordeaux Métropole
Rachat des stocks	1 193 578,32 €	
Valeur Nette Comptable des biens de retour	15 711 622,35 €	
Régularisation entre dotations prévisionnelles et réelles		1 463 684,00 €
<b>Total</b>	<b>16 905 200,67 €</b>	<b>1 463 684,00 €</b>

**Le paiement de la Valeur Nette Comptable des biens de retour et le rachat des stocks, d'un montant total de 16 905 200,67 €, en faveur du déléataire, interviendra après approbation du décompte définitif par le Conseil de Bordeaux Métropole et sera imputé au Budget annexe transports.**

**Dans le même temps, un titre de recettes sera émis à Keolis Bordeaux au regard de la régularisation entre dotations prévisionnelles et réalisées soit un montant de 1 463 684 € au titre des produits exceptionnels.**

#### III - Fin de contrat : les Ressources Humaines

Dans le cadre de la fin de contrat, il a été procédé par les services de la Métropole à un examen des modalités de transfert du personnel de Keolis Bordeaux vers la nouvelle société dédiée Keolis Bordeaux Métropole.

Il a été constaté, à cette occasion, que les volumes de jours dus aux salariés (congés payés, RTT et heures supplémentaires) constituant des dettes au personnel, se situent toujours à un niveau élevé (15 jours en moyenne par salarié) soit un volume total de 38 570 jours au 31/12/2014.

#### IV - Rappel sur les effets du décompte définitif

Il est rappelé, à toutes fins utiles, que, compte tenu de l'objet limité du présent décompte tel que défini à l'article 24, celui-ci ne préjuge pas des contentieux et litiges dont le sort n'aurait pas été définitivement réglé à la date de son établissement.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la convention de délégation de service public signée le 1<sup>er</sup> avril 2009 avec la société Keolis,

**VU** l'Avenant °1 validé par délibération du Conseil communautaire en date du 19 février 2010,

**VU** l'Avenant n°2 validé par délibération du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2010,

**VU** l'Avenant n°3 validé par délibération du Conseil communautaire en date du 14 octobre 2011,

**VU** l'Avenant n°4 validé par délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2012,

**VU** l'Avenant n°5 validé par délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2013,

**VU** l'Avenant n°6 validé par délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2013,

**VU** l'Avenant n°7 validé par délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2014,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les principes contractuels relatifs au calcul du décompte définitif ont été respectés,

**DECIDE**

**Article 1** : Le décompte définitif relatif à la fin de la convention de délégation de service public avec la société Keolis Bordeaux est approuvé. Il comprend :

- Le rachat des stocks,
- Le rachat des biens de retour à leur Valeur Nette Comptable.

Les régularisations à opérer seront imputées au budget annexe Transports sur les natures suivantes :

- en dépenses, au Chapitre 20 - Article 2051,
- en dépenses, au Chapitre 21 – Articles 2135, 2138, 2151, 2154, 2155, 2156, 2182, 2183, 2184,
- en dépenses, au Chapitre 23 - Articles 2313, 2318 et 232,
- en dépenses, au Chapitre 27 - Article 274.

**Article 2** : La régularisation entre les dotations prévisionnelles et réelles est opérée sur la base des produits exceptionnels sur la nature suivante :

- en recettes, au Chapitre 77 - Article 778.

**Article 3** : Le volume des jours dûs aux salariés constitue une dette au personnel et s'élève à 38 570 jours au 31 décembre 2014.

**Article 4** : Le Président est autorisé à signer tout acte et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
26 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 26 JUIN 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT